Partie du document à conserver par l'Inspection du travail

« Le procès-verbal des élections de délégués du personnel est transmis dans les quinze jours, en double exemplaire, par l'employeur à l'inspecteur du travail. » Art. R. 423-4 du Code du travail.

« Lorsque l'institution n'a pas été mise en place ou renouvelée, un procès-verbal de carence est établi par le chef d'entreprise ; celui-ci l'affiche dans l'entreprise et le transmet dans les quinze jours à l'inspecteur du travail qui en envoie copie aux organisations syndicales de salariés du département concerné. » Art. L. 423-18 du Code du travail.

À découper selon le pointillé par l'Inspection du travail

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

cerfa
N° 10115 ✱ 01

DU

EL 04

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL
MEMBRES TITULAIRES

(Suppléants au verso)

Lire attentivement la notice explicative

Identification de l'établissement

DÉNOMINATION DU COLLÈGE décrit ci-contre :
(remplir une feuille par collège)

....

....

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE :
(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)

- Collège unique 1 ☐
- Ouvriers 2 ☐
- Employés 3 ☐
- Techniciens 4 ☐
- Agents de maîtrise 5 ☐
- Ingénieurs 6 ☐
- Cadres 7 ☐
- Autres : .... 8 ☐

(préciser)

RÉSULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR

Date du scrutin |__|__|__|__|__|__|

- **A.** Nombre d'électeurs inscrits **A =** ....
- **B.** Nombre de votants **B =** ....
- **C.** Bulletins blancs et nuls **C =** ....
- **D.** Suffrages valablement exprimés **(B – C)** **D =** ....

1. Y a-t-il eu carence ? *(cocher)* ☐ *Oui* ☐ *Non*
2. Le quorum a-t-il été atteint ?

QUORUM = $\frac{A}{2}$ **= E =** ....

☐ Non si **D** est inférieur à **E**

☐ Oui si **D** est supérieur à **E**

Nombre de listes présentées au premier tour |__|__|

Nombre de sièges à pourvoir par le collège **P =** |__|__|

Quotient électoral *(2 décimales)*

G = $\frac{D}{P}$ **=** ....

RÉSULTATS CONCERNANT LE DEUXIÈME TOUR

Date du scrutin |__|__|__|__|__|__|

- **A.** Nombre d'électeurs inscrits **A =** ....
- **B.** Nombre de votants **B =** ....
- **C.** Bulletins blancs et nuls **C =** ....
- **D.** Suffrages valablement exprimés **(B – C)** **D =** ....

1. Y a-t-il eu carence ? *(cocher)* ☐ *Oui* ☐ *Non*

Si oui, établir un PV de carence.

Le deuxième tour a été organisé :
- pour carence au premier tour ☐
- ou pour absence de quorum ☐
- ou pour pourvoir des sièges non pourvus au premier tour ? ☐

Nombre de listes présentées au deuxième tour |__|__|

Nombre de sièges restant à pourvoir par le collège **P =** |__|__|

Quotient électoral *(2 décimales)*

G = $\frac{D}{P}$ **=** ....

NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste *(sauter une ligne entre chaque liste).* Le nom des candidats élus sera souligné	Sexe H ou F 1	Désignation des syndicats ayant présenté des listes *(préciser le cas échéant l'appartenance confédérale)* 2	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à **D**) 3	Nombre de voix obtenues par chaque candidat 4	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste **T** 5	Nombre de candidats présentés par chaque liste **N** 6	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ *(2 décimales)* 7	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$ 8	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges *(2 décimales)* — 1[er] siège 9	2[e] siège 10	3[e] siège 11	ÉLUS porter la mention « ÉLU » 12	Nombre d'élus par liste *41* 13

Dans le cas où la taille du présent imprimé ne permettrait pas de faire figurer l'ensemble des listes de candidats, il conviendrait d'annexer un second feuillet *en y rappelant l'identification de l'entreprise et du collège.*

Cachet de l'entreprise :

SIGNATURE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE :

IT 951275

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques

cerfa
N° 10115 ✱ 01

DU

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL MEMBRES SUPPLÉANTS

(Titulaires au recto)

Lire attentivement la notice explicative

Identification de l'établissement

DÉNOMINATION DU COLLÈGE décrit ci-contre :
(remplir une feuille par collège)

....

....

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE :
(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans ce collège)

- Collège unique 1 ☐
- Ouvriers 2 ☐
- Employés 3 ☐
- Techniciens 4 ☐
- Agents de maîtrise 5 ☐
- Ingénieurs 6 ☐
- Cadres 7 ☐
- Autres : .... 8 ☐

(préciser)

Partie du document à conserver par l'Inspection du travail

« Le procès-verbal des élections de délégués du personnel est transmis dans les quinze jours, en double exemplaire, par l'employeur à l'inspecteur du travail. » Art. R. 423-4 du Code du travail.

« Lorsque l'institution n'a pas été mise en place ou renouvelée, un procès-verbal de carence est établi par le chef d'entreprise ; celui-ci l'affiche dans l'entreprise et le transmet dans les quinze jours à l'inspecteur du travail qui en envoie copie aux organisations syndicales de salariés du département concerné. » Art. L. 423-18 du Code du travail.

RÉSULTATS CONCERNANT LE PREMIER TOUR

Date du scrutin |_|_|_|_|_|_|

- **A.** Nombre d'électeurs inscrits **A =** ....
- **B.** Nombre de votants **B =** ....
- **C.** Bulletins blancs et nuls **C =** ....
- **D.** Suffrages valablement exprimés **(B – C)** **D =** ....

1. Y a-t-il eu carence ? *(cocher)* ☐ *Oui* ☐ *Non*
2. Le quorum a-t-il été atteint ?

QUORUM = $\frac{A}{2}$ = **E** = ...

☐ Non si **D** est inférieur à **E**

☐ Oui si **D** est supérieur à **E**

Nombre de listes présentées au premier tour |_|_|

Nombre de sièges à pourvoir par le collège **P =** |_|_|

Quotient électoral *(2 décimales)*
G = $\frac{D}{P}$ = ...

RÉSULTATS CONCERNANT LE DEUXIÈME TOUR

Date du scrutin |_|_|_|_|_|_|

- **A.** Nombre d'électeurs inscrits **A =** ....
- **B.** Nombre de votants **B =** ....
- **C.** Bulletins blancs et nuls **C =** ....
- **D.** Suffrages valablement exprimés **(B – C)** **D =** ....

1. Y a-t-il eu carence ? *(cocher)* ☐ *Oui* ☐ *Non*

Si oui, établir un PV de carence.

Le deuxième tour a été organisé :
- pour carence au premier tour ☐
- ou pour absence de quorum ☐
- ou pour pourvoir des sièges non pourvus au premier tour ? ☐

Nombre de listes présentées au deuxième tour |_|_|

Nombre de sièges restant à pourvoir par le collège **P =** |_|_|

Quotient électoral *(2 décimales)*
G = $\frac{D}{P}$ = ...

À découper selon le pointillé par l'Inspection du travail

Sexe H ou F	Désignation des syndicats ayant présenté des listes *(préciser le cas échéant l'appartenance confédérale)*	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (Total égal à **D**)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste **T**	Nombre de candidats présentés par chaque liste **N**	Moyenne des voix de chaque liste **V** = $\frac{T}{N}$ *(2 décimales)*	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient **K** = $\frac{V}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges *(2 décimales)* — 1er siège	2e siège	3e siège	ÉLUS porter la mention « ÉLU »	Nombre d'élus par liste *41*	NOMS ET PRÉNOMS des candidats groupés par liste *(sauter une ligne entre chaque liste).* Le nom des candidats élus sera souligné
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	

Dans le cas où la taille du présent imprimé ne permettrait pas de faire figurer l'ensemble des listes de candidats, il conviendrait d'annexer un second feuillet *en y rappelant l'identification de l'entreprise et du collège.*

Cachet de l'entreprise :

SIGNATURE DES MEMBRES DU BUREAU DE VOTE :